

## STATUTS DU COMITE DE REFLEXION ETHIQUE DES ETABLISSEMENTS ET SERVICES DU SECTEUR ENFANCE DE LA VIE ACTIVE

Conformément au Projet associatif, il a été décidé la création d'un comité de réflexion éthique au sein de La Vie Active.

### ARTICLE 1 : OBJET

Il est constitué, à La Vie Active, un espace de réflexion éthique, structure pluridisciplinaire dénommée « Comité de réflexion éthique des établissements et services pour enfants de l'Association La Vie Active ou C2E ».

### ARTICLE 2 : FINALITE ET OBJECTIFS

Le comité de réflexion éthique des établissements et services du secteur enfance a pour ambition de :

- Rendre des avis dans le but d'apporter un éclairage aux professionnels des établissements et des services qui accompagnent des enfants ;
- Promouvoir la démarche de réflexion éthique au sein de l'association dans l'intérêt des personnes accompagnées-

Ce comité ne se substitue pas aux instances des établissements, ni aux autres structures éthiques qui existent dans les établissements de La Vie Active.

### ARTICLE 3 : FONCTIONNEMENT ET ORGANISATION

Par sa composition, le comité garantit l'autonomie de la réflexion de ses membres.

Une secrétaire de séance est chargée des comptes rendus, convocation et de la rédaction des avis auprès du comité.

Le comité peut inviter, en tant que de besoin, des personnes nécessaires à la conduite d'une réflexion (en les invitant, par exemple, à faire un exposé).

### ARTICLE 4 : LES MISSIONS DE L'EQUIPE DE COORDINATION

- **Examiner en différé** les situations concrètes posant un problème éthique. Ces examens sont conduits soit sur demande des **professionnels de l'association, des personnes accompagnées et des familles soit par auto-saisine.**
- **Le comité est chargé d'un rôle uniquement consultatif.**  
Ses avis rendus sur saisine et ses recommandations n'ont pas de valeur réglementaire et ne se substituent pas :
  - aux décisions à prendre par les professionnels dans le cadre de leurs responsabilités
  - aux référentiels de bonnes pratiques.
- **Rédiger le bilan d'activité annuel de la coordination et de l'animation des actions menées** dans le champ de la réflexion éthique.

- **Assurer la traçabilité des travaux** et promouvoir une approche méthodique de la démarche de réflexion éthique.
- **Rendre accessible les avis par tous les moyens** (FALC, vidéos...)

#### **ARTICLE 5 : LA COMPOSITION DU COMITE**

Le Comité est composé de **12 membres** (annexe 1). Par sa composition, elle garantit l'autonomie et la pluralité de la réflexion éthique.

La durée du mandat est de **3 ans renouvelables** une fois.

L'assiduité est obligatoire. En cas d'empêchement, il est impératif de s'excuser.

#### **ARTICLE 6 : LE FONCTIONNEMENT DU COMITE**

Le fonctionnement du comité est présenté dans son règlement.

Le règlement intérieur est adopté par le Comité. Il est réactualisé par vote lorsque nécessaire.

Le Comité se réunit au moins 4 fois par an.

## **REGLEMENT INTERIEUR DU COMITE DE REFLEXION ETHIQUE**

### **A. Élaboration**

Le comité adopte son règlement intérieur, qui est porté à la connaissance du Président et du Directeur Général de La Vie Active.

### **B. Statut des membres**

Les membres du comité siègent à titre personnel et ne peuvent recevoir d'instructions de tiers.

Ils sont soumis au secret professionnel en ce qui concerne les informations personnelles dont ils pourraient avoir connaissance du fait de leur fonction.

Un membre personnellement concerné par une question soumise au comité ne peut siéger pour cette affaire.

Le temps passé par les membres du comité de La Vie Active est considéré comme temps de travail. Les déplacements des membres extérieurs à l'Association sont défrayés.

### **C. Quorum, majorité**

Le comité peut valablement rendre ses avis si un tiers des membres au moins ont participé à son élaboration.

### **D. Exclusion**

Le comité, par une décision prise à la majorité de ses membres, a la faculté d'exclure tout membre du comité qui aurait un comportement inapproprié, notamment au regard du devoir de confidentialité.

### **E. Evaluation du fonctionnement**

Le règlement sera révisé à la demande d'un tiers des membres du comité.

### **F - Effets des avis rendus :**

Le comité est chargé d'un rôle uniquement consultatif.

Ses avis rendus sur saisine et ses recommandations n'ont pas de valeur réglementaire et ne se substituent pas :

- aux décisions à prendre par les professionnels dans le cadre de leurs responsabilités ;
- aux référentiels de bonnes pratiques.
- aux comités éthiques des autres établissements.

### **G - Déroulement de la procédure d'examen des demandes d'avis**

#### **a. Saisine de la commission**

Les demandes sont envoyées à la secrétaire de séance.

**Par mail :**

[ethiquelva@vieactive.asso.fr](mailto:ethiquelva@vieactive.asso.fr)

**Par courrier :**

La Vie Active  
Comité de réflexion éthique  
4 rue Beffara  
62000 Arras

Le comité statue sur la recevabilité de la demande (distinction entre ce qui relève d'un problème éthique, d'un dysfonctionnement organisationnel ou d'un conflit relevant d'une autre instance) et le cas échéant oriente le demandeur vers les personnes ressources compétentes.

Le comité peut être amené à écouter le demandeur. Le demandeur est invité, s'il le souhaite, à participer à la première réunion d'examen de la saisine.

**b- Examen :**

La secrétaire de séance adresse, au moins 15 jours avant la réunion, les documents aux membres du comité.

Le comité peut, sur un avis motivé remis au demandeur, se déclarer incompétent pour examiner la demande.

**H – Communication des avis et confidentialité**

Les avis du comité rendus sur saisine sont transmis aux demandeurs dans un délai raisonnable.

Le comité procède à une publication de ses avis qui respecte l'anonymat.

## ANNEXE : LA COMPOSITION DU COMITE DE REFLEXION ETHIQUE

### La composition du comité assure une représentativité équitable des métiers et secteurs :

- Patrick Brunet – Ancien Directeur (Animateur Comité)
- Hélène Carlier - Responsable qualité Siège Social (Secrétaire comité)
- Audrey Magniez – Directrice Crèche Liévin
- Nicolas Feneau – Coordinateur SAVI Béthune
- Fabien Gronnier – Educateur spécialisé SAVI Béthune
- Vanessa Lengagne – Assistante sociale IME Liévin
- Lucie Bonningues – EJE Coordinatrice éducative SESSAD Guines
- Clément Lapière – Coordinateur PCPE Littoral
- Christine Nieuwjaer -- vice-présidente du Centre National Ressource Déontologie Ethique pour les pratiques sociales
- Frédéric Anne – Directeur MECS Littoral
- Céline Couture – Educatrice spécialisée SESSAD Artois
- Clémentine Ducrocq- Psychologue IEM Anzin saint Aubin